Informations préalables sur la mission sciences participatives

Une mission sur les sciences participatives a été confiée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à François Houiller, PDG de l'Inra et Président de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi) afin de favoriser leur développement. Il proposera d'ici la fin de l'année 2015 une analyse des sciences participatives et un guide de bonnes pratiques qui couvrira tous les champs scientifiques et inclura les actions en milieu scolaire. Le rapport s'adressera aux différents groupes concernés : la sphère publique (Ministères, collectivités etc.), les organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, les organisations de la société civile (associations, entreprises, Fondations etc.), les citoyens intéressés, les chercheurs.

Le dépôt de cahiers d'acteur est une des options pour prendre part à une consultation en ligne qui est la septième étape d'un dispositif plus global : (1) étude bibliométrique, (2) analyse d'un corpus de publications clés, (3) atelier de recueil d'expériences avec des acteurs associatifs, (4) atelier de recueil des analyses et prospectives d'experts, (5) entretiens ciblés, (6) cercles d'échange publics et (7) consultation en ligne ouverte.

Six principes à suivre pour le bon développement des sciences participatives ont été identifiés dans le cadre de la mission. Ils ouvrent un large éventail de sujets à éclairer par des bonnes pratiques :

- Rigueur de l'approche (fiabilité des données, modes de définition d'un protocole, encadrement des participants, respect de la déontologie etc.)
- Respect et reconnaissance mutuels des différents acteurs (garanties de non-instrumentalisation des participants et chercheurs, diversité des compétences et des savoirs, respect de la professionnalisation du scientifique, intégration des acteurs aux processus de décision, citation des participants dans les publications, reconnaissance des travaux participatifs par la communauté scientifique et dans la carrière des chercheurs, utilisation et ouverture des données etc.)
- Entretien de la motivation tout au long du projet (attentes dépendantes de l'âge des participants, niveau d'investissement et disponibilité, valorisation de l'action individuelle et de la dimension collective, exploitation des nouvelles technologies, démarches pédagogiques innovantes etc.)
- Adaptation aux temporalités respectives des différents acteurs (temporalité des méthodes et des financements, pérennité des dispositifs, temps d'engagement, intégration des sciences participatives aux programmes scolaires, capitalisation etc.)
- Gestion opportune des ressources disponibles (gestion du temps et des ressources humaine et financière, recrutement des communautés existantes et des acteurs locaux, diversité des participants et représentativité des données collectées, outils et programmes de formation/médiation/animation, nouveaux modes de financement etc.)
- Gouvernance et organisation adaptées — (champ d'intervention des participants, prise en compte des acteurs de terrain, intégration du politique, compétences d'animation, récurrence des échanges entre parties prenantes, communication, valorisation des résultats, réseau d'interlocuteurs et corpus méthodologique pour les enseignants, évaluation fine des dispositifs et des résultats etc.)

Principes du cahier d'acteur

Ce cahier d'acteur a pour objectif d'alimenter la réflexion qui a lieu dans le cadre de la mission sciences participatives et d'enrichir un futur guide des bonnes pratiques dans le domaine. Il expose une opinion, permet un retour d'expériences et formule des propositions pour l'avenir. Contribution libre et volontaire, il permet de poursuivre et d'élargir les échanges. **Une fois remis, il est librement accessible sur le site de la mission** et sera utilisé par François Houllier pour la préparation de son rapport. Des propositions pragmatiques sont présentées (outils, méthodes, modes d'organisation), qu'elles aient ou non été éprouvées jusqu'alors, qui répondent à trois questions principales : comment s'y prendre pour que ça marche ? quels pièges éviter ? comment capitaliser sur l'existant ?

❶ Présentation de la structure

L'association pour une Fondation Sciences Citoyennes (FSC) agit en faveur d'un changement profond du **rapport Sciences-société** et s'engage pour une **réappropriation citoyenne de la science**, au service du bien commun. Créée en 2002, elle s'est définie 3 axes de travail en faveur de :

- l'**élaboration démocratique des** choix scientifiques et techniques
- la stimulation de la liberté d'expression et de débat dans le monde scientifique et du **développement de controverses publiques**
- l'**accroissement des capacités de recherche et d'expertise de la société civile** à but non lucratif ainsi que le développement d'un tiers-secteur scientifique

La FSC cherche à promouvoir la **rencontre entre les savoirs praticiens et les savoirs académiques** afin de répondre de manière pertinente aux enjeux socio-environnementaux. Elle inscrit les processus de **coproduction des savoirs scientifiques** fondés sur cette rencontre entre chercheurs et utilisateurs de la recherche dans le champ de la « recherche participative ».

< 1000 signes

Coordonnées de l'organisme : représentant, adresse, e-mail, téléphone

Bertrand Bocquet

38, rue Saint Sabin 75011 PARIS
president@sciencescitoyennes.org
01 43 14 73 65

❷ Expériences et analyse

Depuis sa création, **la FSC a déjà coordonné plusieurs projets de recherche participative** dans le cadre de programmes publics dédiés (programme REPERE du ministère de l'Ecologie, dispositif Picri du Conseil régional d'Ile-de-France) et d'un appel à projets de la fondation Agropolis.
La FSC a réalisé une **étude approfondie de la situation de la recherche participative** en France (2013). Des membres de l'association ont également publié l'article « Tiers secteur scientifique : la société civile actrice de la recherche » dans la revue *Techniques de l'ingénieur. Ingénierie et responsabilités* (2015).
Elle a accompagné la création de boutiques de sciences en France (Grenoble, Lyon, Lille).
La FSC **participe aux travaux du groupement de recherche Participatory Action Research and Citizen Science** (GDR PARCS), rattaché à l'Institut Ecologie et Environnement du CNRS.
E**lle accompagne la Fondation de France** dans sa réflexion portant sur le développement de la recherche participative.

L'ouverture de la recherche à la société civile est aujourd'hui un impératif tant les orientations des choix scientifiques et technologiques tendent à porter peu d'intérêt aux enjeux que la société française traverse en matières sociale, environnementale et sanitaire. La pertinence des résultats scientifiques au regard des problèmes à résoudre impose que **la démocratisation des connaissances s'inscrive à tous les niveaux de la production scientifique**, des choix d'orientation des politiques de recherche à la coproduction des savoirs et à leur utilisation (y compris l'expertise).
Si les réseaux de citoyens qui pratiquent les sciences participatives peuvent avoir un rôle important d'alerte, en matière de protection de la biodiversité par exemple, leur place par rapport aux emplois scientifiques doit néanmoins être interrogée. **Les sciences participatives (limitées au recueil de données) sont insuffisantes** pour répondre aux véritables enjeux auxquels notre société fait face aujourd'hui.

< 2000 signes

❸ Idées et visions

La mission Sciences participatives ne pourra pas aboutir à des résultats convaincants si un certain nombre d'enjeux qui y sont liés n'est pas pris en considération. Il apparaît **impératif d'élargir les échanges** et d'inscrire la démarche de la mission dans une réflexion plus globale qui va bien **au-delà des enjeux relatifs aux pratiques de sciences participatives**. Leur développement en France doit être pensé dans le cadre d'un **véritable changement de paradigme** dans l'approche des questionnements relatif au dialogue Sciences-société. C'est ainsi que la FSC souhaite contribuer à alimenter la réflexion de la mission et enrichir le futur guide des bonnes pratiques dans le domaine. Aussi, il importe que **le ministère de la Recherche accroisse son engagement en faveur des questions relatives aux rapports Sciences-société**, à l'instar de la Commission européenne qui a marqué les derniers PCRD d'un intérêt porté aux projets relatifs à ce champ.
Le Rapport sur les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche rendu au Président de la République le 17 décembre 2012 a proposé des avancées intéressantes dans ce sens qui n'ont pas encore été inscrites dans l'action publique en matière de recherche. Dans sa proposition 72, le rapporteur général Vincent Berger considère qu' « il est très important de **distinguer la diffusion des**

sciences, nécessaire mais pas suffisante, du véritable partage avec les citoyens de la science et des choix scientifiques ». Il relie ce positionnement à la proposition 73 dans laquelle il incite à « **développer des pratiques permettant de démocratiser les choix scientifiques et de mener des débats de société** au niveau local ou régional comme au niveau national : conventions de citoyens, **recherche participative**, living lab, associations de diffusion de la culture scientifique, expertise collective mixte ».

Nous appelons à une mise en œuvre concrète des propositions ci-dessus.

< 2000 signes

❹ Propositions concrètes

1/ **Ouverture par le Ministère de la Recherche d'un programme de recherche** spécifiquement dédié aux projets de co-production des savoirs par une équipe de recherche composée de chercheurs académiques et d'organisations de la société civile à but non lucratif. L'ANR pourrait être le cadre administratif du développement de tels projets (appels à projets). Le Ministère assurerait la pérennité de telles pratiques de recherche par des conventions Etat-établissement.
Il importe que le ministère de la Recherche porte un dispositif plus ambitieux que celui qu'a mis en place le ministère de l'Ecologie (programme REPERE, 2009-2014).

2/ Dans le cadre des contrats de plan Etat-région, **étendre et pérenniser les programmes régionaux de recherche participative** mis en place sous diverses formes par les Conseils régionaux (Picri en Ile-de-France ; Chercheurs-citoyens en Nord-Pas de Calais…).

3/ **Mettre en place un groupe de travail spécifique au sein de l'HCERES** pour dessiner les contours d'une évaluation des unités de recherche et des établissements qui prenne en considération l'émergence des pratiques de recherche participative. Ce groupe de travail devrait nécessairement **être ouvert aux organisations de la société civile** qui s'engagent en faveur d'un changement du rapport Sciences-société. Ce groupe de travail élaborera **des grilles et dispositifs d'évaluation des projets de recherche participative**, en soutien aux acteurs de la programmation et du financement de ce type de projets. En effet, l'article L114-1 du Code de la recherche stipule que l'évaluation des projets de recherche publique s'adapte à leur dimension participative en utilisant des critères fondés sur « les actions en faveur de la participation du public ».

4/ Engager une politique volontariste de **soutien au développement des boutiques de sciences**. L'accroissement du nombre de boutiques de sciences permettrait de structurer l'implication des citoyens dans des dispositifs de recherche, en offrant aux chercheurs de saisir les enjeux d'inscription des recherches menées dans leur tissu socio-environnemental.

5/ Encourager les laboratoires universitaires et organismes de recherche à **inscrire la recherche participative dans leurs projets scientifiques et leurs axes de travail** par la mise à disposition de financements spécifiques et pérennes. **Dans ce cadre, des modules de formation** relatifs à la recherche participative seront élaborés à destination des chercheurs.

6/ **Encourager les échanges entre les organismes de recherche et les organisations de la société civile** en matière de RSE, à l'instar du travail qu'a engagé la FSC avec l'INRA PACA depuis 2013.

7/ Ouverture aux acteurs du secteur associatif non marchand des dispositifs d'appui aux PME en matière de recherche et d'innovation : bourses de thèse et de monitorat en monde associatif, extension des bourses CIFRE aux associations et collectivités locales, « chèques » Recherche pour les associations

8/ **Réorienter une partie des crédits** aujourd'hui affectés à une logique « descendante et diffusionniste » de la culture scientifique et technique vers des initiatives favorisant la contextualisation et

l'appropriation active des connaissances, la co-production de recherche, d'expertise et d'innovation entre chercheurs et citoyens

< 4000 signes

❺ Documents annexés

> ex. copies d'écran d'outils, grilles d'analyse, bilans d'action, structures de bases de données, méthodologies, schémas